



## Congés payés dûs pour une année après démission

Par **jumel11**, le **26/11/2010** à **17:07**

Bonjour,

Secrétaire de mairie, instituteur (smi) et quittant le département pour nomination comme instituteur dans un autre, j'ai démissionné de mon poste de mairie dans la commune où j'étais employé le 31 août 1997.

Le dernier salaire que j'ai reçu de la mairie concernée n'a pas tenu compte des congés payés auxquels j'avais droit (5 semaines).

Puis-je les réclamer à ce jour ?

Merci de votre réponse.